



NXT ENERGY SOLUTIONS INC. ANNONCE UN PLACEMENT DE DROITS

CALGARY (ALBERTA), le 26 septembre 2017 - NXT Energy Solutions Inc. (« NXT Energy » ou « Société ») (TSX : SFD; OTC QB : NSFDF) annonce qu'elle offrira des droits (« placement ») aux porteurs de ses actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 octobre 2017 (« date de clôture des registres »), qui expireront le 31 octobre 2017 (« date d'expiration »). Le placement aura lieu dans toutes les provinces du Canada, dans chaque État des États-Unis, sauf en Arizona, en Arkansas, au Minnesota, en Ohio et au Wisconsin, ainsi que dans tous les territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis où la Société est autorisée à faire un tel placement. Certains membres de la haute direction et administrateurs de NXT ont l'intention de participer au placement.

Les actionnaires inscrits en date du 3 octobre 2017 recevront un droit (« droit ») pour chaque action ordinaire détenue. Une tranche de six (6) droits confèrera au porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société (« action ordinaire ») au prix de 0,61 \$ par action ordinaire. L'exercice des droits et l'achat des actions ordinaires doivent être réalisés d'ici 16 h 30 (heure de Calgary) à la date d'expiration.

Les actionnaires qui exercent intégralement leurs droits ont le droit de souscrire au prorata des actions ordinaires additionnelles, s'il en reste, qui n'ont pas été souscrites initialement au plus tard à la date d'expiration. Un placement entièrement souscrit donnera lieu à un produit brut d'environ 5,3 M\$.

Le produit tiré du placement de droits sera utilisé pour soutenir les frais généraux et d'administration, qui comprennent les activités de développement des affaires et de marketing nécessaires pour transformer le portefeuille existant de possibilités en contrats fermes.

M. Liszicasz a convenu de consentir à la Société un prêt de 300 000 \$ à l'égard de ses engagements datés de mars et de mai 2017, aux termes desquels il a convenu d'octroyer à la Société un prêt total allant jusqu'à 650 000 \$ en cas de nécessité. NXT a l'intention de procéder à des prélèvements sur ce prêt au besoin afin de s'acquitter de ses obligations avant la réalisation du placement, sous réserve de l'approbation de la TSX.

Il n'y a pas d'engagement minimal requis ni aucune convention de souscription garantie.

Il est prévu que les actions ordinaires de la Société commenceront à être négociées ex-droits à la TSX à l'ouverture des bureaux le 3 octobre 2017, ce qui signifie que les actions ordinaires achetées à compter de cette date ne donneront pas le droit de recevoir les droits aux termes de ce placement. À ce moment, les droits devraient être inscrits aux fins de négociation à la TSX « lorsqu'émis » et seront par la suite négociés sous le symbole « SFD.RT ». Il est prévu que la négociation des droits se poursuive jusqu'à 12 h (heure de Toronto) à la date d'expiration.

Un avis de placement de droits ainsi que des certificats de droits seront envoyés par la poste aux actionnaires admissibles vers le 9 octobre 2017. Les actionnaires inscrits admissibles qui désirent exercer leurs droits doivent faire parvenir les certificats de droits remplis, accompagnés des fonds applicables, à Services aux investisseurs Computershare inc. d'ici la date d'expiration. Les actionnaires admissibles qui

sont propriétaires de leurs actions par l'entremise d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs, recevront les documents et les instructions de la part de leur intermédiaire.

Un exemplaire de la notice d'offre de droits datée du 26 septembre 2017 peut être obtenu dans le profil de NXT sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Société à l'adresse www.nxtenergy.com, auprès du représentant de votre courtier ou en communiquant avec la chef des finances par téléphone au 403-206-0807 ou par courriel à l'adresse bstewart@nxtenergy.com

La Société inscrit également l'offre et la vente des actions devant être émises à l'exercice des droits aux termes d'une déclaration d'inscription sur formulaire F-7 en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée. Les actionnaires aux États-Unis devraient également examiner la déclaration d'inscription sur formulaire F-7 de la Société qui sera déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et pourra être consultée, une fois déposée, à l'adresse www.sec.gov.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter les titres de la Société. Aucune offre ou vente de ces titres ne sera faite dans un territoire où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente serait illicite avant l'inscription ou l'autorisation de ces titres en vertu des lois d'un tel territoire.

Pour de plus amples renseignements à propos de NXT, veuillez communiquer avec le siège social de NXT à l'adresse nxt_info@nxtenergy.com

NXT Energy est une société établie à Calgary dont le système de levé exclusif appelé Stress Field Detection (« SFD® ») utilise des capteurs quantiques pour détecter les perturbations du champ gravitationnel dans une méthode de levé aéroporté. Ces capteurs, qui peuvent être employés tant sur terre qu'en mer, servent à identifier à distance les régions présentant un potentiel d'exploration et ainsi repérer des pièges et des réservoirs. Le système de levé SFD® permet à nos clients de centrer leurs décisions en matière d'exploration d'hydrocarbures visant les engagements liés aux terrains, les dépenses d'acquisition de données et la priorisation des zones productives possibles sur les régions présentant le plus grand potentiel. Le système SFD®, marque déposée de NXT Energy Solutions Inc., est respectueux de l'environnement et libre des contraintes qu'imposent les questions de sécurité sur le terrain ou de terrain accidenté. NXT Energy offre à ses clients une méthode efficace et fiable réduisant les délais, les coûts et les risques liés à l'exploration.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Bev Stewart
Vice-présidente, Finances et chef des finances
NXT Energy Solutions Inc.
403-206-0807
nxt_info@nxtenergy.com
www.nxtenergy.com

Ni la TSX, ni son fournisseur de services de réglementation (au sens défini de ce terme dans les politiques de la TSX), ni les marchés OTC QB n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.